COMMUNE DE ROUSIES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le Vendredi 3 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni.

Etaient présents : Mme SULECK, M. LEBLANC, Mme MOUTON, M. FOUQUET, Mme PIERARD, M. PELERIAUX, Mme MAGINET, M. DEHONDT, Mme POTTIER, M. TAVERNE, Mme TOUATI, M. GERMAIN, Mme VERIE, M. LEBRUN, Mme DUBOIS B., M. LECERF, Mme CUSSENOT, M. LECOCQ, Mme TAQUET, M. MICHEL, Mme LABROY, Mme DEVOS, M. HASSELIN, Mme DUBOIS G., M. BARSOUM, Mme MAITREPIERRE, Mme LEBEGUE.

Excusé :

Absent :

Madame Suzanne CUSSENOT indique que le du conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes puisque le lieu habituel de réunion ne permettait pas d'assurer la tenue de celui-ci dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur selon l'article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020 susvisés modifié par l'article 8 de la loi n°2020-790.

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Suzanne CUSSENOT, doyenne d'âge de la séance, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Amandine TAQUET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal pour procéder à l'appel nominal.

3. Élection du maire

3.1. Présidence de l'assemblée

Madame Suzanne CUSSENOT, doyenne d'âge de la séance, a dénombré vingt-sept conseillers et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après l'appel de candidatures, se sont présentées : Madame Josiane SULECK et Madame Carole DEVOS.

3.2. Constitution du bureau

Ont été désignés deux assesseurs : Messieurs Johan LECERF et Pierre-François LECOCQ

3.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie qu'il a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet et a signé la liste d'émargement.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

3.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 27
f. Majorité absolue : 14

Madame Josiane SULECK : 22 (vingt-deux suffrages)
Madame Carole DEVOS : 5 (cinq suffrages)

3.5. Proclamation de l'élection du maire

Madame Josiane SULECK, ayant obtenu 22 voix, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

4. Fixation du nombre des adjoints

Madame Josiane SULECK, Maire, indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au Maire au maximum pour la Commune de Rousies. Madame Josiane SULECK a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 7 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 7 le nombre des adjoints au maire de la commune par 22 voix pour et 5 abstentions (Carole DEVOS, Bernard HASSELIN, Géraldine DUBOIS, Marc BARSOUM et Sylvie MAITREPIERRE).

5. Appel à candidature

Madame Josiane SULECK indique que conformément à l'article L 2122-7-2 du C. G. C.T., les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel selon les mêmes conditions que le maire.
Après l'appel de candidatures se sont présentés :

- Jean-Pierre LEBLANC, Christine MOUTON, Gérard FOUQUET, Sophie PIERARD, Fabrice PELERIAUX, Véronique MAGINET et Marc DEHONDT pour la liste notre parti c'est Rousies
- Marc BARSOUM pour la liste construisons Rousies ensemble et autrement

6. Élection des adjoints

Madame Josiane SULECK rappelle qu'il doit être procédé à l'élection des sept Adjoints au Maire, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

6.1 Constitution du bureau

Ont été désignés deux assesseurs : Messieurs Johan LECERF et Pierre-François LECOCQ

6.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Qu'il a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet et a signé la liste d'émargement.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

6.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 27
f. Majorité absolue : 14

- Jean-Pierre LEBLANC, Christine MOUTON, Gérard FOUQUET, Sophie PIERARD, Fabrice PELERIAUX, Véronique MAGINET et Marc DEHONDT de la liste notre parti c'est Rousies : 22 (vingt-deux suffrages)
- Marc BARSOUM de la liste construisons Rousies ensemble et autrement : 5 (cinq suffrages)

6.4 Proclamation de l'élection des adjoint

Jean-Pierre LEBLANC, Christine MOUTON, Gérard FOUQUET, Sophie PIERARD, Fabrice PELERIAUX, Véronique MAGINET et Marc DEHONDT ont obtenu 22 voix. Ils ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

7. Lecture de la charte de l'élu local

Comme l'exige la loi dn°2015-366 du 31 mars 2015 immédiatement après l'élection des adjoints, Madame la présidente a donné lecture de la charte de l'élu local comme prévu à l'article L.1111-1-1 du C.G.C.T.

Au terme de l'ordre du jour, Madame la Présidente propose à l'opposition de prendre la parole, personne n'a souhaité s'exprimer.

Madame la Présidente a souhaité dire quelques mots.

Dans un premier temps des remerciements ont été faits : aux électeurs, aux soignants, aux personnels des hôpitaux, des EHPAD, maisons de retraite, foyers de vie, résidence services, personnels à domicile, aux pompiers, aux forces de l'ordre, aux pompes funèbres, aux commerçants, aux éboueurs, aux agriculteurs, aux routiers, aux services postaux, aux caissiers, à toutes les personnes qui ont permis au pays de fonctionner et aux personnels municipaux.

En signe de solidarité pour les personnes touchées par le COVID 19 une minute de silence a été respectée.

Madame Josiane SULECK énonce les actions menées durant la période du confinement : mise en place par des élus volontaires d'un service de course à domicile et livraison de produit pharmaceutique, 371 interventions ont été menées ; une permanence téléphonique a permis de répondre à plus de 841 appels par le personnel administratif qui a assuré le fonctionnement de la mairie ; l'impression d'attestations dérogatoires ; la désinfection des bâtiments par les services techniques qui ont procédé également aux interventions d'urgence et à la réfection des salles des fêtes et sports ; l'ensemble du personnel de surveillance a permis d'accueillir les enfants à la garderie et à la cantine dans les meilleures conditions possibles ; les agents d'entretien ont été mobilisés pour nettoyer et désinfecter l'ensemble des sites ; mise à la disposition des roséens des masques commandés par la commune puis distribution des masques offerts par la région à chaque foyer venu retirer ceux de la commune ; 7500 masques ont été confectionnés par des couturières bénévoles et distribués : au clos des bouquets d'or, aux personnes de plus de 65 ans de la commune, au personnel des hôpitaux de Maubeuge et Fellerie-Liessies, aux maisons de retraite, à certaines sociétés de pompes funèbres, aux infirmiers libéraux qui en ont fait la demande ; une tablette numérique a été fournie dès le début du confinement à la résidence service afin que les résidents puissent maintenir un lien social avec leur famille.

Madame la Présidente garantit à l'opposition sa place et le respect qui lui est dû.

Ensuite les fonctions de chaque adjoint sont communiquées et pour informations les noms et fonctions des cinq conseillers délégués. Madame DEVOS indique à ce sujet que les délégués doivent être votés lors du prochain conseil municipal.

Madame la présidente termine son propos en précisant que le prochain conseil municipal se déroulera le 9 juillet 2020 à 18 heures 30 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 19h36.

Le Maire./.
Josiane SULECK

VILLE DE ROUSIES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(NORD)